

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0082824.2024.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	<b>SAS DIETAGRO</b>		Autorité	<b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b>	
	Adresse	<b>11 rue Nicolas Copernic 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne</b>		Adresse	<b>1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie</b>	
	Pays	<b>France</b>	Code ISO	<b>FR</b>	Pays	<b>France</b>
					Code ISO	<b>FR</b>
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	<b>21 juin 2024 15:32:30 +02 (Europe/Luxembourg)</b>	Nom et signature	<b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE</b>	Certificat valable du	<b>12/03/2024</b> au <b>31/03/2026</b>	
Lieu	<b>Courbevoie (FR)</b>					

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Aliments pour animaux de ferme - - Liste des dénominations commerciales des aliments disponible sur demande auprès de DIETAGRO	<b>Biologique</b>
	Aliments pour animaux de ferme - Additifs (Aliment pour animaux utilisable en agriculture biologique)	<b>Biologique</b>
	Aliments pour animaux de ferme - Aliment complémentaire	<b>Biologique</b>
	Aliments pour animaux de ferme - Aliment complémentaire (Aliment pour animaux utilisable en agriculture biologique)	<b>Biologique</b>
	Aliments pour animaux de ferme - Matière première pour animaux	<b>Biologique</b>
	Aliments pour animaux de ferme - Prémélange	<b>Biologique</b>
	Aliments pour animaux de ferme - Prémélange (Aliment pour animaux utilisable en agriculture biologique)	<b>Biologique</b>
	II.2 Quantité de produits	
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf</a>	
II.9 Autres informations		

ANNEXE AU CERTIFICAT N° FR-BIO-10.250-0082824.2024.001

CATEGORIE	TYPE PRODUITS	NOM COMMERCIAL
Aliments pour animaux	Aliment complémentaire liquide	PHYT AP PULMO LIQUIDE
Aliments pour animaux	Aliment minéral	MAGNEPHYT
Aliments pour animaux	Aliment minéral	PHYT AP PULMO POUDRE
Aliments pour animaux	Matière première	VINAIGRE DE CIDRE BIO
Aliments pour animaux	Aliment complémentaire liquide	EPAPHYT B
Aliments pour animaux	Aliment minéral	PHYT AP HEPATO GRANULES UEB